

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 02 juillet 2026

Délibération n°20260702_01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **69**

Présents : 51

Pouvoirs : 12

Votants : 63

- dont « pour » : 63

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 28 MAI 2026

Le jeudi 02 juillet 2026 à 18 heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Renaud COMBAUD à la Salle polyvalente de Barbezières.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – COMBAUD Alain - HOFFMANN Pascal – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie - LIZOT Jackie – CHADOZEAU Jean-Rémy – AGUESSEAU Norbert – AUDOUIN Mickaël - BOULIER Norbert – SIGNORET Gaëtan – FLAUD Yves - KAUD Pascal - DE LUSTRAC Jean-Marc – CAMY Bruno PINAUD Laurence – BARREAUX Bernadette - LASBUGUES Élisabeth – COMTE Joël – ROULAUD Jean-Jacques - NOEL Yannick – BELAIR Lionel- — FLAGEY Jean-Michel - VIAUD Annette - HENAFF Lionel — FELIX Héloïse - CHARRIAUD Jonathan – RAMEZI Christelle – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – PINGANAUD Paul – SEMON Laura – CHAUDRET Basile - PITEAU Sébastien - MARCELIN Céline – BAUSSANT Jean-Robert – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric – LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine – BUIRETTE Isabelle – DUBOC Jean-Marc - MAGNANT Jocelyne – ROULAND Jean – DUPUY Marie-Christine

Excusé(es) : BLANCHON Alain - REMAUD Richard - CHAUSSEPIED Pierre- HENTRY Jimmy – CHARRIAUD Sébastien - FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis

Suppléants remplaçant un titulaire :

1- BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

2- TERRASSON Jordan suppléant de RADOUX Loïc

Pouvoirs :

1-ROUX Emilie pouvoir à SOURY Christine

2-SYLVESTRE Gilles pouvoir à FOURÉ Brigitte

3- GIRAUD-BERNARD Éric pouvoir à LIOT Gérard

4-POTEL Maryse pouvoir à CAMY Bruno

5– PERRON Michèle donne pouvoir à CHADOZEAU Jean-Rémy

6– LAMAZIERE Véronique donne pouvoir à VIAUD Annette

7- CROIZARD Christian donne pouvoir à CHARRIAUD Jonathan

8- CHADOUTEAU Nathanaël donne pouvoir à FELIX Héloïse

9- THURU Marie-Danièle donne pouvoir à RAMEZI Christelle

10- BRIE Antoine donne pouvoir à LACROIX Aurélie

11- MICHONNEAU Patrick donne pouvoir à COMBAUD Alain

12- JEROME Géraldine donne pouvoir à COMBAUD Renaud

Secrétaire de séance : Mme Karine JEUNE

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE SEANCE DU 28 MAI 2026

Mme Karine JEUNE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Considérant que le procès-verbal de la séance du 28 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires,

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal précité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la dernière séance ;
- **D'AUTORISER** M. le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Renaud COMBAUD

